



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

TGV Nord

Question écrite n° 15342

Texte de la question

M. Sébastien Huyghe souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer sur la dégradation permanente des conditions de transport sur les lignes à grande vitesse du Nord. Un grand nombre d'usagers lui a fait part de leur mécontentement grandissant. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de rappeler à la SNCF ses obligations.

Texte de la réponse

La desserte TGV-Nord a subi durant plusieurs mois des retards à répétition. Ces retards ont provoqué le mécontentement légitime de nombreux voyageurs empruntant régulièrement cette ligne, et en particulier des abonnés, qui ont constitué un collectif des abonnés mécontents du TGV-Nord. La SNCF a rencontré à plusieurs reprises les membres de ce collectif. L'entreprise ferroviaire a mis en oeuvre des mesures de compensation financière envers les abonnés pour les retards subis au cours de l'hiver dernier. Les abonnés ont obtenu 40 euros de compensation par forfait mensuel et 10 euros par abonnement hebdomadaire utilisé au cours des mois de décembre 2002, janvier et février 2003. La SNCF s'est engagée à déployer tous les efforts possibles pour un retour progressif à un niveau normal de régularité des circulations, et à prendre des mesures commerciales si les objectifs n'étaient pas atteints. Cet engagement fait l'objet d'un projet de convention. Cet accord est négocié avec le collectif des abonnés mécontents du TGV-Nord. Il devrait être signé très prochainement. Il prévoit trois périodes de quatre mois. A l'issue de chacune de ces périodes, les parties se rencontreront pour examiner si les objectifs en matière de ponctualité, fixés par convention, ont été atteints et pour définir, le cas échéant, la compensation à verser à la clientèle.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Huyghe](#)

Circonscription : Nord (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15342

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2003, page 2395

Réponse publiée le : 30 juin 2003, page 5279